

L'INFLATION ARRIVE AU COEUR DES DÉBATS – QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR LES INVESTISSEURS ?

Expansion massive de la masse monétaire à la suite de la pandémie de Corona

Comme il y a dix ans environ, les banques centrales luttent avec beaucoup d'argent contre les risques de récession liés à la crise du Corona dans le monde. Les taux d'intérêt sont toujours autour de zéro et les banques centrales achètent des titres pour injecter des liquidités sur les marchés.

Notre Banque nationale a également augmenté son bilan et détient de nombreux titres dans celui-ci. A la fin du deuxième trimestre 2020, la BNS détenait des placements en devises pour 863 milliards de francs. Ils étaient investis à 80 % en obligations et à 20 % en actions (principalement des actions américaines). Avant la crise financière, ces investissements en devises s'élevaient à peine à 50 milliards de francs.

L'abondance de liquidités entraîne-t-elle une hausse des taux d'inflation ? Certains économistes nourrissent cette crainte depuis la crise financière. Cependant, cela remonte à il y a déjà 12 ans et les taux d'inflation sont jusqu'à présent restés à des niveaux historiquement bas - du moins dans les principaux pays industrialisés. Il est à présent à craindre que les taux d'inflation augmentent à nouveau dans les années à venir. Bien que les pays industrialisés développés aient eu, pour la plupart, des taux d'inflation faibles à modérés au cours des 20 dernières années, l'expansion des bilans des banques centrales a augmenté le danger d'inflation dans le monde entier.

Les objectifs des banques centrales en matière d'inflation

Les banques centrales aimeraient voir des taux d'inflation un peu plus élevés. La Réserve fédérale américaine a récemment annoncé qu'elle visait un taux d'inflation moyen de 2 %. Si le taux est inférieur à ce niveau pour le moment, elle souhaiterait le compenser ultérieurement par des taux supérieurs au niveau cible. Cela laisse à la FED la possibilité de continuer à mener une politique monétaire souple même si le taux d'inflation dépasse 2 %. Les banques centrales devraient ainsi poursuivre sur la voie qu'elles ont choisie : la politique de taux d'intérêt zéro et les achats de titres.

Les premiers signes d'une hausse du taux d'inflation ?

En France, l'inflation a sensiblement augmenté en juillet, partant d'un niveau bas. En glissement annuel, les prix à la consommation calculés selon la méthode européenne

ont augmenté de 0,9 % en juillet (en juin, ils étaient encore de 0,2 %). Aux États-Unis, les prix ont également augmenté quelque peu cet été alors que dans d'autres pays, il n'y a pratiquement aucun signe de ce genre. Pour l'instant, la situation sur le front de l'inflation semble donc calme.

La situation est en fait restée inchangée depuis des années : La politique de la banque centrale - notamment avec les achats massifs de titres - a conduit à des taux d'intérêt nuls et négatifs. Il est peu probable que cela change pour l'instant. Les conséquences de cette situation sont un manque de possibilités de rendement pour les titres à revenu fixe, des évaluations et des prix élevés pour les valeurs réelles tels que les actions et l'immobilier. Certaines des fortes chutes des cours des actions au printemps, dues à la pandémie, ont également été compensées. Les principaux indices américains se négocient même à de nouveaux sommets.

Si les taux d'inflation augmentent – quelles seront les conséquences pour les investisseurs

Mais quelles seraient les conséquences si les taux d'inflation devaient un jour augmenter plus fortement ? Comment les investisseurs pourraient-ils alors se protéger contre la dévaluation de l'argent ?

L'argent et les valeurs monétaires (tels que les investissements sur le marché monétaire et les obligations) souffrent dans un tel environnement. Une forte augmentation des taux d'inflation entraînerait tôt ou tard une hausse des taux d'intérêt. Il en résulterait une chute des cours boursiers des obligations traditionnelles.

La situation est différente pour les obligations indexées sur l'inflation. Les obligations indexées sur l'inflation sont la seule classe d'actifs qui offre une protection durable contre l'inflation et permet ainsi d'obtenir un rendement réel qui préserve le pouvoir d'achat même à des taux d'inflation élevés.

Les valeurs réelles tels que les biens immobiliers et les actions, mais aussi l'or, offrent une protection contre l'inflation. Il reste cependant à prouver que les prix de ces classes d'actifs peuvent réellement offrir une protection lorsque les taux d'intérêt augmentent. Les doutes sont de mise, car les investisseurs se sont habitués aux taux zéro (également pour le financement par emprunt de l'immobilier et d'autres investissements).

LSfin - Registre des conseillers : les règles du jeu sont désormais claires !

La FINMA a accordé à BX Swiss AG l'autorisation de tenir le registre des conseillers, à partir du 20 juillet 2020, en vertu de l'art. 31 de la loi sur les services financiers LSFin. Depuis cette date, les conseillers à la clientèle peuvent s'inscrire via la plateforme en ligne de la BX Swiss et déposer des demandes d'inscription au registre des conseillers (www.regsservices.ch). Avec l'admission de BX Swiss AG comme seul organisme d'enregistrement à ce jour, la période de transition de six mois prévue à l'article 107 OSFin, a commencé : la demande d'inscription au registre des conseillers doit donc être déposée **au plus tard le 19 janvier 2021**. D'autres registres de conseillers sont susceptibles d'être approuvés. Les conseillers qui ne sont pas employés par une banque, une compagnie d'assurance ou un gestionnaire de fortune indépendant selon la LEFin doivent être inscrits dans le registre des conseillers, sinon ils ne sont pas autorisés à proposer des produits d'investissement et des conseils en investissement.

Les conseillers et conseillères inscrits doivent soumettre une preuve de leurs compétences à la LSFin (preuve de connaissances spécialisées et des règles de conduite) d'ici fin 2021. Plusieurs diplômes et programmes de cours ont maintenant été reconnus par Regsservices, mais de nombreux cours ne sont reconnus que pour des parties individuelles (par exemple, uniquement les règles de conduite).

Avec le nouveau diplôme de "**Conseiller/ère en gestion de patrimoine certifié/ée IAF**", l'IAF a créé un certificat de formation qui couvre à la fois les connaissances professionnelles et les règles de conduite selon la LSFin. Ce certificat est **LA** preuve optimale de compétences pour la LSFin. Il est également bien intégré dans le monde éducatif de l'IAF, car il assure la poursuite de la formation aux qualifications convoitées du "Diplôme de conseiller/ère IAF" et du "Brevet Fédéral de planificateur/trice financier" (ces deux qualifications sont également reconnues par Regsservices comme preuve de connaissances spécialisées). Pour plus d'informations sur le certificat, voir : <https://www.iaf.ch/formations/conseiller-conseillere-en-gestion-de-patrimoine-certifiee-iaf/>

Mendo SA propose les cours préliminaires (cours publics et offres pour les entreprises) pour ce certificat nouvellement créé sous différentes formes d'apprentissage. Pour en savoir plus sur notre offre imbattable en termes de sélection de méthodes, de qualité et de prix : <https://www.mendo.ch/fr/> ou demandez-nous directement un conseil à info@mendo.ch

Augmentation du niveau d'éducation de la population suisse

Selon le Secrétariat d'État à l'éducation et à l'innovation SEFRI, la proportion de personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (enseignement supérieur / formation professionnelle supérieure) dans la population âgée de 25 à 64 ans passera de 44 % (en 2019) à 51 % (d'ici 2030). L'enseignement supérieur et la formation professionnelle supérieure devraient tous deux augmenter. L'étude suppose également que les femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur rattraperont les hommes d'ici 2030 et les dépasseront plus tard.

Formation continue : séminaire Excellence in finance par Mendo

Il y a encore 3 séminaires de formation continue d'ici à la fin de l'année. Cliquer sur les titres pour plus d'informations.

- [Famille Patchwork](#) : le 5 novembre 2020
- [Propriété immobilière](#) : le 26 novembre 2020
- [Droit matrimonial, successoral et protection des adultes](#) : le 10 décembre 2020